

PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE L'INSPÉ DE L'ACADEMIE DE PARIS

Scrutin des 27 et 28 janvier 2026

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, et notamment les articles 43 et suivants relatifs aux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.721-1 à L.721-3 et D 721-1 à D. 721-8 et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Paris ;

Vu l'arrêté n°2025-135 du 16 décembre 2025 portant organisation des élections partielles des représentantes et représentants au conseil de l'INSPE ;

VU l'arrêté n°2026-006 portant recevabilité des listes candidates dans le cadre des élections au Conseil de l'INSPÉ de l'académie de Paris ;

VU les procès-verbaux de dépouillement du 28 janvier 2026 ;

PROCLAME LES RESULTATS SUIVANTS :

ARTICLE 1 :

L'ensemble des procès-verbaux de dépouillement faisant apparaître :

- **Au sein du collège C :**

Nombre d'électeurs inscrits	60
Nombre de votants	29
Nombre suffrages constatés dans l'urne	29
Suffrages blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	29
Sièges à pourvoir	1

Les listes candidates ont obtenu :

Listes	Nombre de suffrages	Nombre de siège
FSU (SNESUP-SNUIPP-SNES)	25	1
CFDT Éducation formation recherche publiques	4	0

- Au sein du collège F :

Nombre d'électeurs inscrits	2 806
Nombre de votants	26
Nombre suffrages constatés dans l'urne	26
Suffrages blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	25
Sièges à pourvoir	1

La liste candidate a obtenu :

Liste	Nombre de suffrages	Nombre de siège
FSU	25	1

ARTICLE 2 :

Sont proclamées élues comme représentantes des personnels (Collège C) et des usagers (Collège F) au sein du Conseil de l'INSPÉ de l'académie de Paris, selon la répartition suivante :

Collège C	Mme Séraphine LANSONNEUR
Collège F	Mme Dayana CARDONA (<i>titulaire</i>) Mme Diana HAMIDI (<i>suppléante</i>)

Fait à Paris, le 29 janvier 2026,
La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM

Pour la Présidente de Sorbonne Université
Par délégation
La directrice générale
de la Faculté des Lettres

Anne-Lise WICKER